

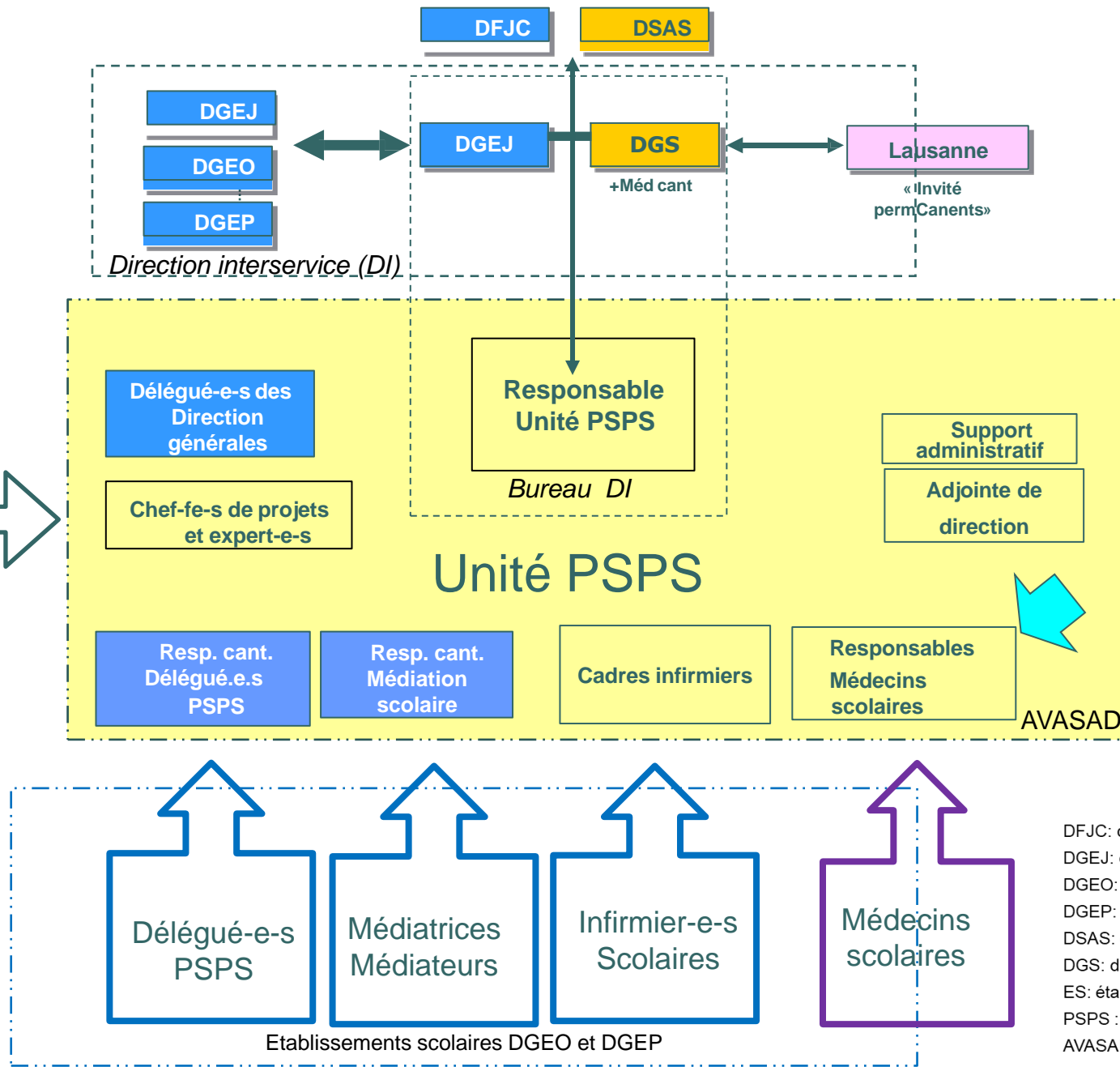
Mesures d'aménagement une collaboration interprofessionnelle

6 octobre 2021

Journée spéciale: 06.10.2021, Tolochenaz
Ecole de la construction FVE

Cristina Fiorini-Bernasconi, médecin référente
Unité de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire du canton Vaud

- Activité physique et alimentation (PAPAE)
- Climat scolaire
- Diversité
- Gestion des Ressources, Accompagnement et Formation en cas d'Incident Critique (GRAFIC)
- Harcèlement-intimidation et violences entre élèves
- Intégration scolaire
- Internet
- Maltraitance
- Premiers secours
- Prestations
- Programme Dépendances
- Santé mentale
- Santé sexuelle
- Vaccination



DFJC: département de la formation , de la jeunesse et de la culture
 DGEJ: direction générale de l'enfance et la jeunesse
 DGEO: direction générale de l'enseignement obligatoire
 DGEP: direction générale de l'enseignement postobligatoire
 DSAS: département de la santé et de l'action sociale
 DGS: direction générale de la santé
 ES: établissements scolaires
 PSPS : promotion de la santé et prévention en milieu scolaire
 AVASAD : association vaudoise d'aide et de soins à domicile



Professionnel.le.s de la santé

- ▶ Déficience
- ▶ Incapacité
- ▶ Désavantage



Le certificat ou rapport médical

- ▶ Diagnostic
- ▶ Contient les éléments diagnostiques indispensables à la compréhension de la situation
- ▶ Décrit les répercussions du trouble et les implications sur les apprentissages ou le travail



L'examen médical doit être effectué par un médecin indépendant ou un médecin-cadre d'un établissement hospitalier présentant une totale indépendance par rapport au bénéficiaire du présent certificat

Nom/prénom du médecin examinateur : _____

Adresse professionnelle : _____

atteste par le présent certificat que :

Nom(s) : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : _____

se trouve dans un état physique et psychique qui lui permet d'exercer la profession de :

et qu'il a établi le présent certificat en totale indépendance, au plus près de sa conscience professionnelle.

Le/la soussigné/e a pris connaissance de l'article 318 du Code pénal suisse sanctionnant l'établissement de faux certificat médical.

Lieu / date : _____

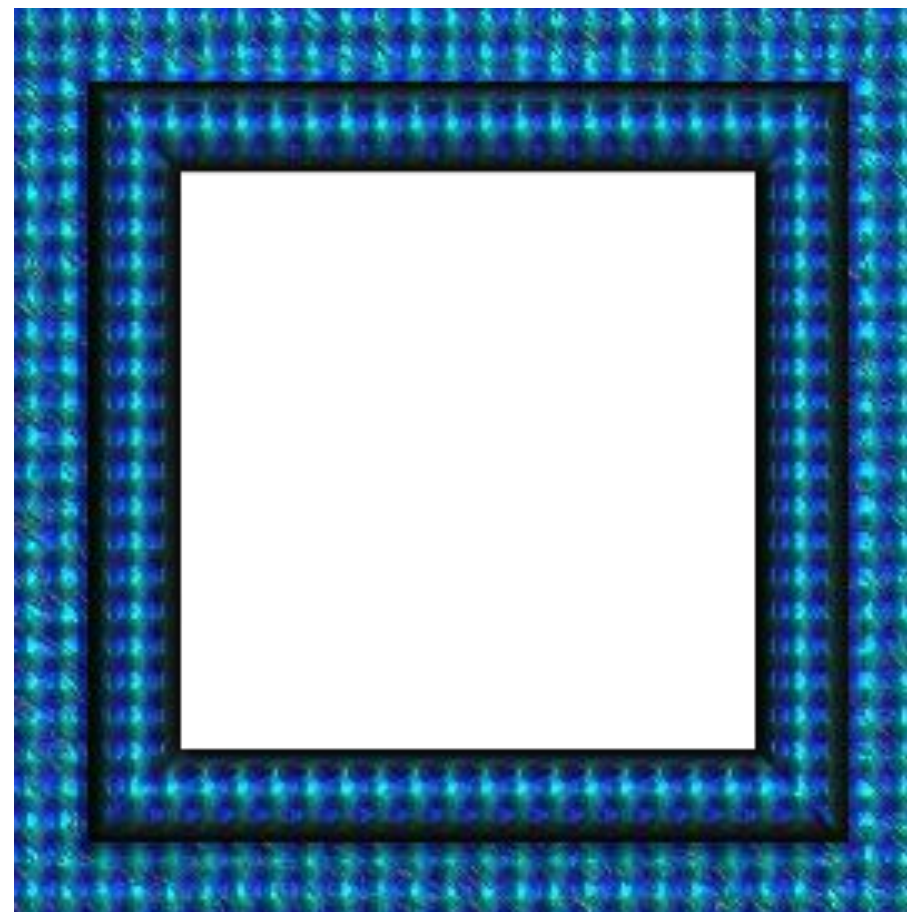
Signature : _____

1 Code pénal, Art. 318

1. Les médecins, les dentistes, les vétérinaires et les sages-femmes qui auront intentionnellement dressé un certificat contraire à la vérité, alors que ce certificat était destiné à être produit à l'autorité ou à procurer un avantage illicite, ou qu'il était de nature à léser les intérêts légitimes et importants de tierces personnes, seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. La peine sera une peine privative de liberté de trois ans au plus ou une peine pécuniaire si le délinquant avait sollicité, reçu ou s'était fait promettre une rémunération spéciale pour dresser ce certificat.
2. La peine sera l'amende si le délinquant a agi par négligence.

Systeme de formation

- ▶ Écoles professionnelles
- ▶ Entreprises formatrices
- ▶ Associations professionnelles



Apprenti.e.s

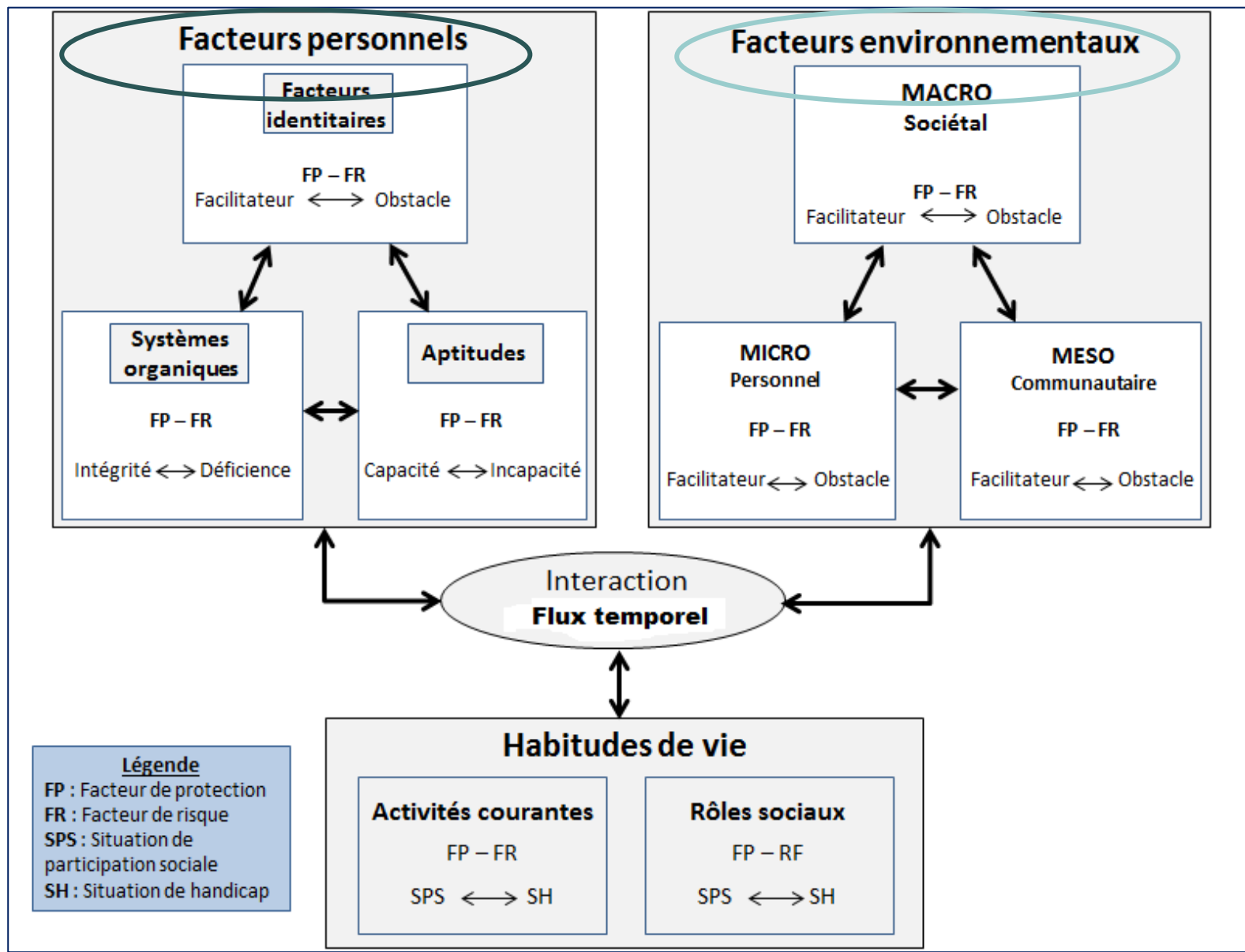


► OBJECTIF COMMUN

Apprentissages

-> CF





Modèle de développement humain – Processus de production du handicap (MDH-PPH – 2010)

L'apprenti.e



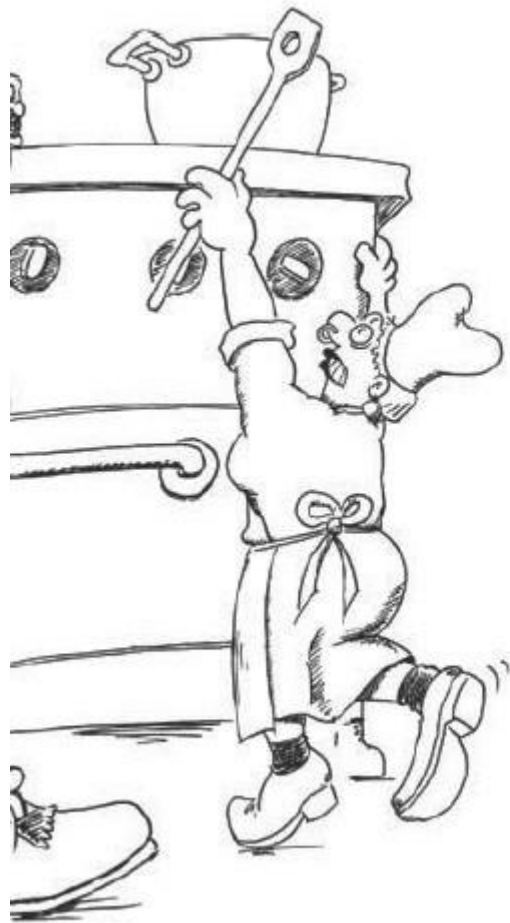
Salon des métiers et de la formation : <https://www.metiersformation.ch/>

- ▶ Facteurs identitaires
- ▶ Système organique
- ▶ Attitudes

Le système de formation

► Facilitateur – Obstacle





Handicaps ?

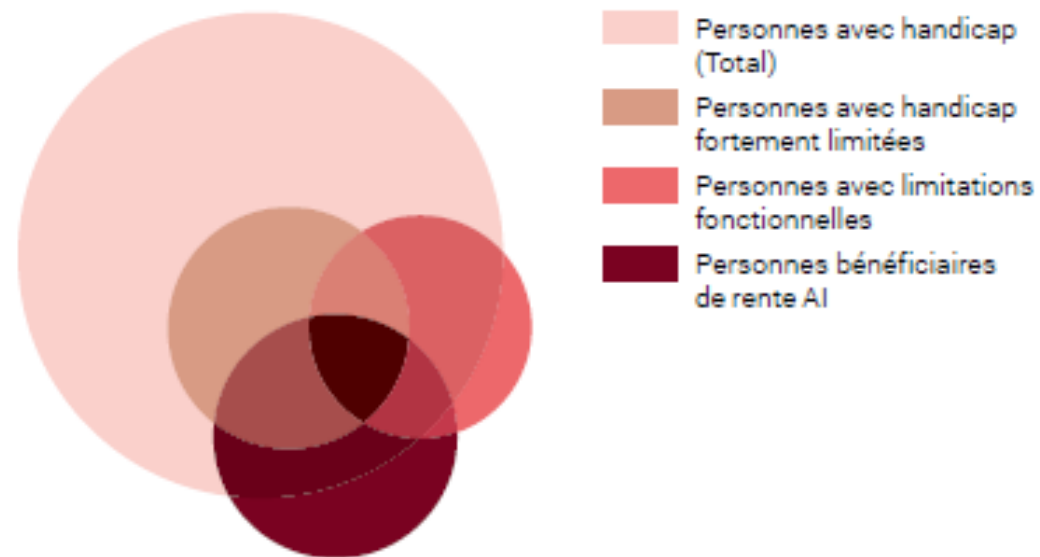


► Invalidité ?

Part de la population selon les différentes définitions du handicap, 2017

Population de 18 à 64 ans vivant en ménage privé

G2



Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

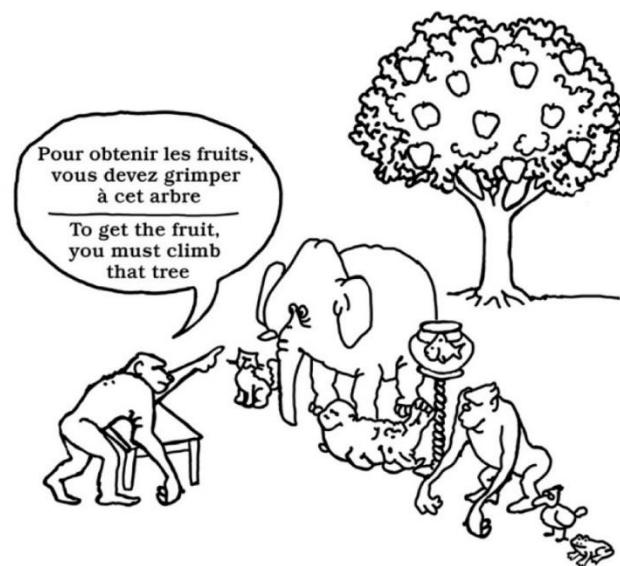
© OFS 2020



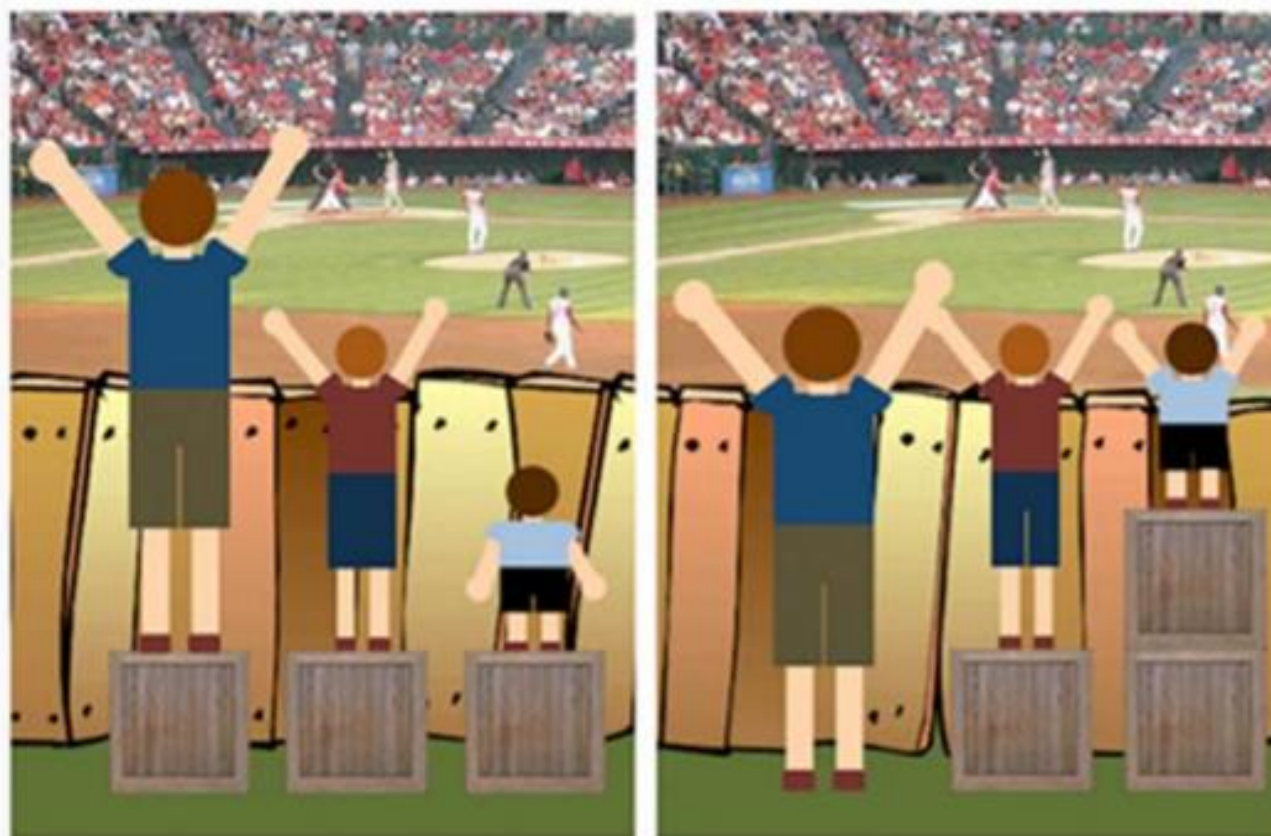
On vise le même objectif

- ▶ Diversité des élèves
- ▶ Même objectif

- ▶ Moyens employés différents

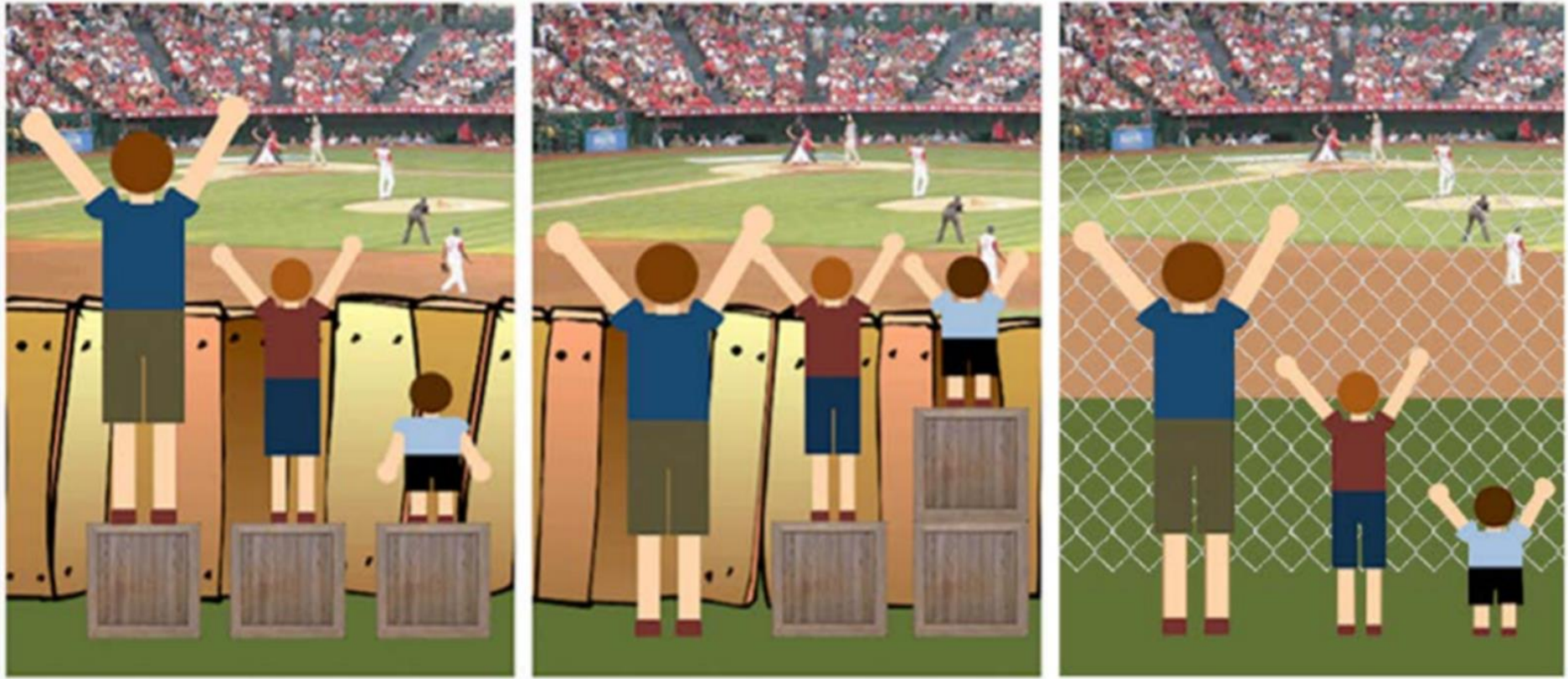


Compensation des désavantages

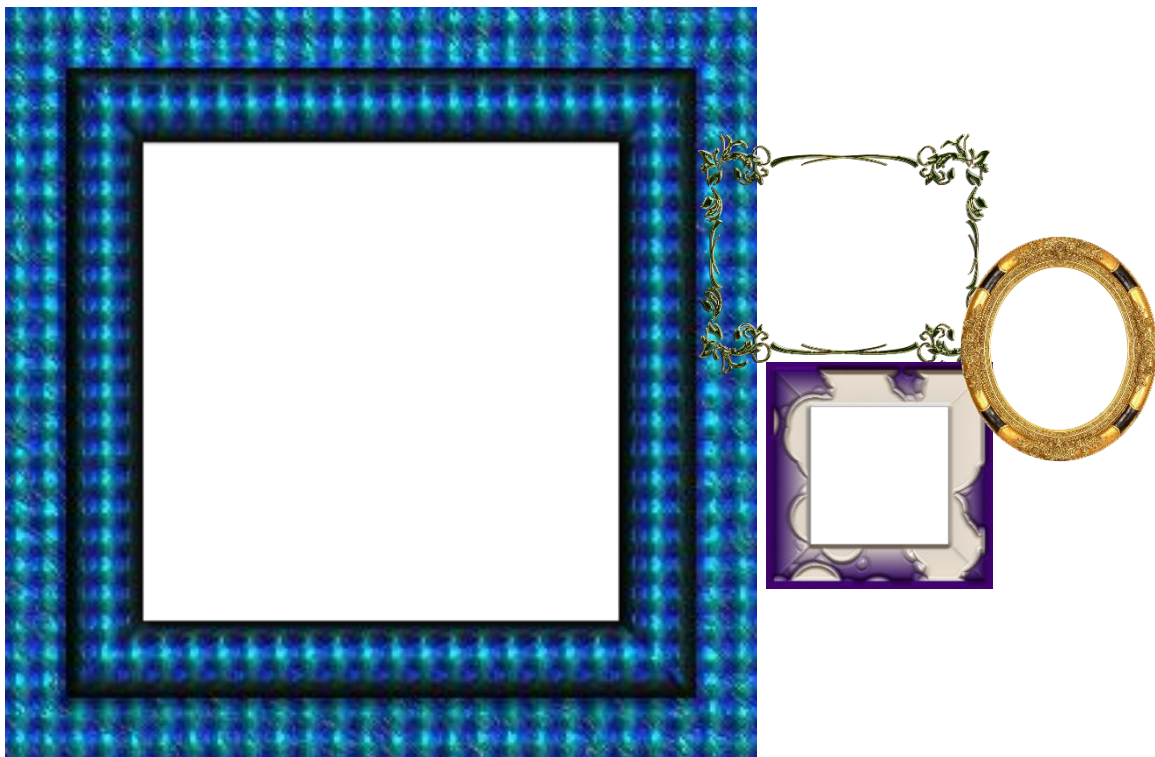


[...]

[Guide de l'Optique de l'équité et de l'inclusion, Ottawa 2015](#)



[Guide de l'Optique de l'équité et de l'inclusion, Ottawa 2015](#)



Regards interprofessionnel-le-s

- ▶ Professionnel-le-s de l'école

- ▶ Infirmier-e et

- ▶ Médecin scolaire



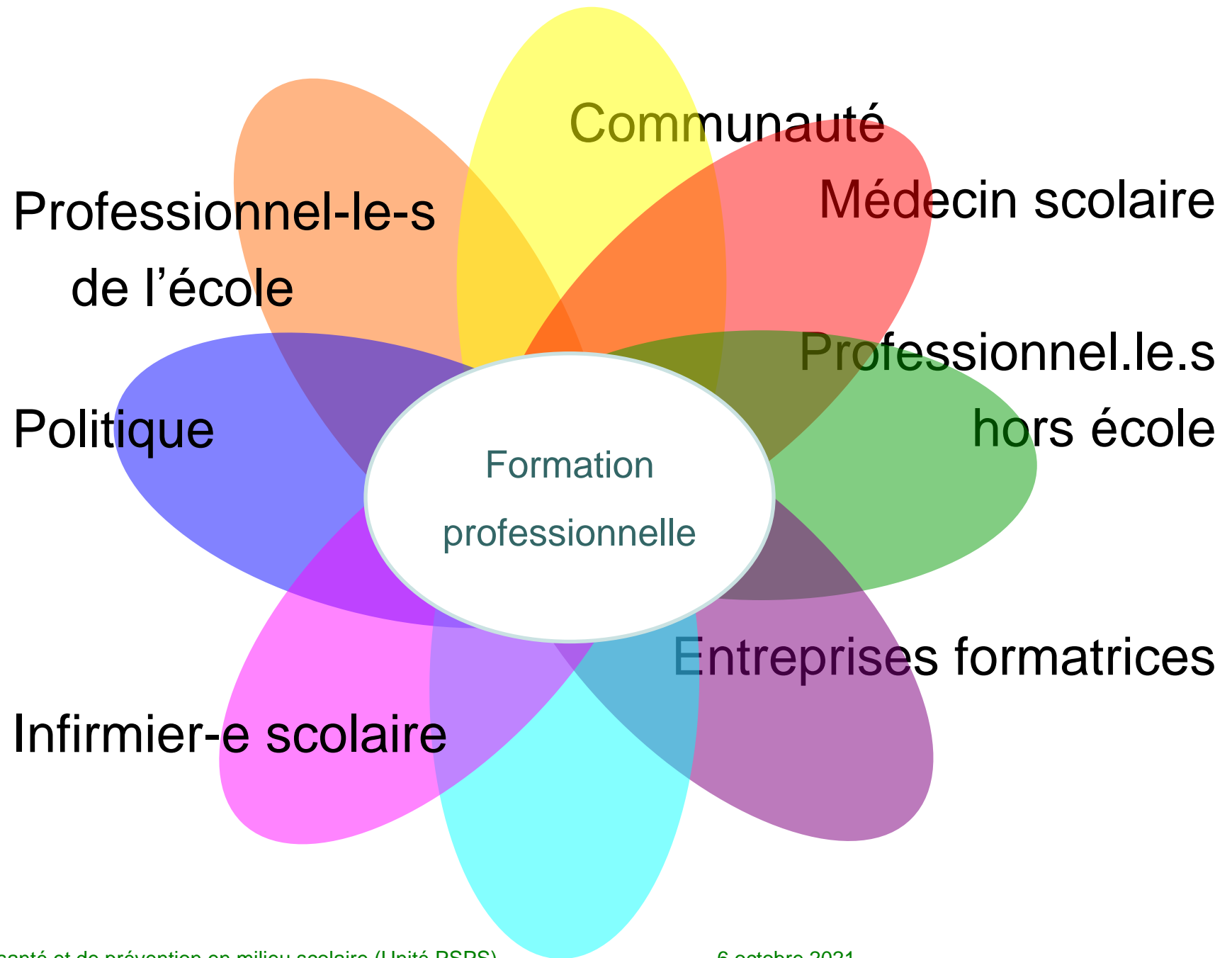
- ▶ Apprenti.e et entourage familial

- ▶ Entourage professionnel

- ▶ Conseiller-e apprentissage

- ▶ Commissaires apprentissage

- ▶ Prestataires de soins



«Il y a deux façons de discriminer les personnes en situation de handicap: lorsqu'on ne leur donne pas les mêmes droits qu'aux autres et lorsqu'elles ont besoin d'un traitement différencié et qu'elles ne l'obtiennent pas.»

Geraldine Hayer, [Revue suisse de pédagogie spécialisée, 10.2020](#)

Merci de votre écoute